

L'Union des cultivateurs franco-ontariens
États financiers non consolidés
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
États financiers non consolidés	
État non consolidé de la situation financière	4
État non consolidé de l'évolution de l'actif net	5
État non consolidé des résultats	6
État non consolidé des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 13

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de L'Union des cultivateurs franco-ontariens

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers non consolidé de L'Union des cultivateurs franco-ontariens (l'« Union »), qui comprennent l'état non consolidé de la situation financière au 31 décembre 2024 et les états non consolidés des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers non consolidés ci-joint présentent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Union au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers non consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Union conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers non consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers non consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers non consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers non consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers non consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Union à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Union.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers non consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers non consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers non consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers non consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Union;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Union à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers non consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Union à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers non consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers non consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

BDO Canada s.r.l./LLP

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)
le 27 février 2025

L'Union des cultivateurs franco-ontariens
État non consolidé de la situation financière

31 décembre	Fonds d'administration	Fonds de la relève agricole franco- ontarienne	2024	2023
Actif				
Court terme				
Encaisse	178 216 \$	2 081 \$	180 297 \$	127 194 \$
Placements (Note 2)	104 033	-	104 033	102 241
Comptes clients	14 304	-	14 304	2 175
Frais payés d'avance	3 221	-	3 221	38 033
À recevoir (à payer) inter fonds	19 719	(19 719)	-	-
	<u>319 493</u>	<u>(17 638)</u>	<u>301 855</u>	<u>269 643</u>
Placements (Note 2)	-	51 300	51 300	52 445
	<u>319 493 \$</u>	<u>33 662 \$</u>	<u>353 155 \$</u>	<u>322 088 \$</u>
Passif et Actif net				
Court terme				
Créditeurs et frais courus (Note 4)	21 586 \$	- \$	21 586 \$	30 445 \$
Revenus reportés	1 370	-	1 370	34 040
Provision pour garantie (Note 7)	100 000	-	100 000	100 000
	<u>122 956</u>	<u>-</u>	<u>122 956</u>	<u>164 485</u>
Actif net				
Grevé d'affectations externes	-	33 662	33 662	43 640
Non affecté	196 537	-	196 537	113 963
	<u>196 537</u>	<u>33 662</u>	<u>230 199</u>	<u>157 603</u>
	<u>319 493 \$</u>	<u>33 662 \$</u>	<u>353 155 \$</u>	<u>322 088 \$</u>

Au nom du Conseil d'administration:

René-Claude Goulet

Administratrice

Administrateur

L'Union des cultivateurs franco-ontariens
État non consolidé de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice terminé le 31 décembre	Fonds d'administration	Fonds de la relève agricole franco- ontarienne	2024	2023
Solde, début de l'exercice	113 963 \$	43 640 \$	157 603 \$	368 347 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	82 574	(9 978)	72 596	(210 744)
Solde, fin de l'exercice	196 537 \$	33 662 \$	230 199 \$	157 603 \$

L'Union des cultivateurs franco-ontariens État non consolidé des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 décembre	2024	2023
Produits		
Revenus de projets (Note 6)	222 665 \$	181 456 \$
Financement stable (Note 5)	164 893	165 153
Cotisations des membres, parrains et commanditaires	17 256	14 548
Revenus d'intérêts	3 431	695
Revenus de traduction	-	129
	408 245	361 981
Charges		
Association et souscriptions	5 871	5 556
Assurances	4 504	3 877
Bourses	9 000	3 000
Dons	1 505	6 865
Entretien et réparations	103	715
Formation	-	566
Frais bancaires	273	270
Frais de bureau et fournitures	10 458	4 756
Frais de déplacements et d'hébergement	5 109	5 959
Frais de réunions et de locaux	8 551	8 618
Honoraires professionnels et frais de consultants	92 477	124 722
Loyer	2 842	1 867
Publicité et promotion (Note 10)	22 131	2 900
Salaires et avantages sociaux	169 781	152 779
Téléphone	3 044	3 177
	335 649	325 627
Excédent des produits sur les charges avant éléments non-récurrents	72 596	36 354
Éléments non-récurrents		
Frais de garantie (Note 7)	-	100 000
Mauvaise créance	-	147 098
	-	247 098
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	72 596 \$	(210 744)\$

L'Union des cultivateurs franco-ontariens État non consolidé des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 décembre	2024	2023
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement		
Rentrées de fonds - bailleurs de fonds, clients, membres et autres	360 014 \$	410 490 \$
Sorties de fonds - fournisseurs et membres du personnel	(307 295)	(347 961)
Intérêts reçus	2 176	695
	54 895	63 224
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Augmentation du dépôt à terme	(1 792)	(357)
Avance à la FERCA	-	(268)
	(1 792)	(625)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Remboursement de la dette à long terme	-	(40 000)
	53 103	22 599
Augmentation nette de l'encaisse	53 103	22 599
Encaisse, début de l'exercice	127 194	104 595
Encaisse, fin de l'exercice	180 297 \$	127 194 \$

L'Union des cultivateurs franco-ontariens

Notes complémentaires aux états financiers non consolidés

31 décembre 2024

1. Méthodes comptables

Statut et objectif de l'organisme L'Union des cultivateurs franco-ontariens est un organisme sans but lucratif constitué en vertu des lois de l'Ontario et a pour but de promouvoir l'agriculture. L'Union est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et à ce titre, elle est exonérée d'impôt.

Référentiel comptable L'Union applique les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Comptabilité par fonds Le fonds d'administration rend compte des activités et des programmes courants ainsi que des activités générales de l'Union. Les apports (dons et subventions) non affectés et les apports affectés au fonctionnement de l'Union sont présentés dans ce fonds.

Le fonds de la relève agricole franco-ontarienne présente seulement les ressources afférentes à la relève agricole franco-ontarienne. L'objectif de ce fonds est de favoriser le démarrage, l'établissement et le développement des entreprises agricoles francophones en Ontario. La gestion du fonds est effectuée par la Fondation franco-ontarienne. Seuls les intérêts générés par le fonds peuvent être utilisés par l'Union pour être versés sous forme de bourses d'étude et de formation à des étudiants et entrepreneurs. Le montant de capital accumulé dans le fonds n'est pas accessible, et ne peut être utilisé à d'autres fins.

Comptabilisation des produits L'Union applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les revenus de projets, les revenus de traduction et les frais administratifs sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils deviennent recevables.

Les revenus d'intérêts sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

Les cotisations sont constatées à titre de produits au prorata dans l'exercice auquel elles se rapportent.

L'Union des cultivateurs franco-ontariens

Notes complémentaires aux états financiers non consolidés

31 décembre 2024

1. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers Évaluation initiale et ultérieure

Les instruments financiers dans des conditions de pleine concurrence sont comptabilisés à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale.

Les instruments financiers contractés entre apparentés cotés sur un marché actif ou pour lesquels des données d'entrée importantes pour la détermination de la juste valeur de l'instrument sont observables ou des contrats dérivés existent sont comptabilisés à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale. Tous les autres instruments financiers contractés entre apparentés sont comptabilisés au coût lors de la comptabilisation initiale.

Au cours des périodes ultérieures, les capitaux propres négociés sur un marché actif et les instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur, et toute variation de la juste valeur est comptabilisée en résultats. Tous les autres instruments financiers sont comptabilisés au coût ou au coût après amortissement moins la dépréciation. Les coûts de transaction liés à l'acquisition, à la vente ou à l'émission d'instruments financiers sont passés en charge pour les éléments évalués à la juste valeur et ils sont portés au débit de l'instrument financier pour les éléments évalués au coût après amortissement.

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'il y a des indicateurs d'une perte de valeur. Lorsqu'un changement important dans le calendrier ou les flux de trésorerie futurs de l'actif financier est identifié, la valeur comptable de cet actif est réduite et le montant est constaté à titre de dépréciation dans le résultat net. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, pourvu qu'elle ne dépasse pas le montant qui aurait été constaté à la date de la reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée, et le montant de la reprise de valeur est comptabilisé en résultat net.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont imputées aux résultats au cours de l'exercice où elles sont acquises.

Apports reçus sous forme de services

L'Union ne pourrait exercer ses activités sans les services qu'il reçoit de nombreux bénévoles qui lui consacrent un nombre d'heures considérable. En raison de la complexité inhérente à la compilation de ces heures, les services reçus à titre bénévole ne sont pas comptabilisés dans les états financiers non consolidés de l'Union.

L'Union des cultivateurs franco-ontariens

Notes complémentaires aux états financiers non consolidés

31 décembre 2024

1. Méthodes comptables (suite)

Apports reçus sous forme de biens et services Les apports de biens et de services qui sont utilisés dans le cadre du fonctionnement courant de l'organisme et qui auraient dû autrement être achetés par l'organisme sont constatés à leur juste valeur à la date de l'apport, si la juste valeur peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si la présentation de tels apports sont pertinents aux états financiers non consolidés.

2. Placements

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Court terme		
Épargnes rachetables, 2,25%, échéant en mai 2025	<u>104 033 \$</u>	<u>102 241 \$</u>
Long terme		
Fonds fiduciaire, sans intérêts, échéant en août 2027	<u>51 300 \$</u>	<u>52 445 \$</u>

3. Immobilisations corporelles

Le coût des immobilisations corporelles détenues par l'Union est le suivant :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Ordinateurs	<u>16 851 \$</u>	<u>16 195 \$</u>

4. Crédoiteurs et frais courus

Le poste crédoiteurs et frais courus comprend des sommes à remettre à l'État de 1 986 \$ (2023 - 4 802 \$).

L'Union des cultivateurs franco-ontariens

Notes complémentaires aux états financiers non consolidés

31 décembre 2024

5. Financement stable

	2024	2023
Christian Farmers Federation of Ontario (CFFO)	14 697 \$	14 583 \$
Fédération de l'agriculture de l'Ontario (FAO)	144 841	145 092
Union Nationale des Fermiers (UNF)	5 355	5 478
	164 893 \$	165 153 \$

6. Revenus de projets

	2024	2023
Centre de leadership et d'évaluation Inc. (CLÉ)	45 967 \$	103 673 \$
Contributions au Fonds de la relève agricole franco-ontarienne	17 984	21 845
Fédération des agricultrices du Québec	105 759	25 938
Jeunesse Canada au travail	8 416	-
Ministère de l'agriculture, de l'alimentation et des affaires rurales de l'Ontario (MAAARO)	7 039	-
Patrimoine Canadien	37 500	30 000
	222 665 \$	181 456 \$

7. Garantie

L'Union des cultivateurs franco-ontariens a garantie des facilités de crédits d'une entité connexe, la Ferme d'Éducation et de Recherche du Campus d'Alfred (FERCA), jusqu'à concurrence de 100 000 \$ en cas de défaut de paiement. Les facilités de crédits de la FERCA en défaut de paiement en date du 31 décembre 2024 dépassaient ce montant en raison de la cession totale des activités de la FERCA le 12 février 2024. Les épargnes rachetables de l'Union constitue des actifs affectés pour cette garantie. Étant donné que l'octroi d'une compensation est probable, une provision de 100 000 \$ est présente à l'état non consolidé de la situation financière.

L'Union des cultivateurs franco-ontariens

Notes complémentaires aux états financiers non consolidés

31 décembre 2024

8. Dépendance économique

L'Union obtient environ 35% (2023 - 40%) de ses revenus de la Fédération de l'agriculture de l'Ontario. Si ce financement ne continue pas ou si l'Union ne peut le remplacer, l'Union ne pourrait pas continuer ses opérations au niveau actuel.

9. Instruments financiers

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier fasse subir à l'Union une perte financière en manquant à l'une de ses obligations. L'Union est exposée à un risque de crédit qui résulte de la possibilité qu'un client n'honore pas ses obligations financières, qu'il existe une concentration de transactions effectuées avec la même contrepartie, ou des obligations financières aux caractéristiques économiques semblables qui sont susceptibles d'être atteintes de manière similaire par les changements dans la conjoncture économique. Les instruments financiers de l'Union qui sont exposés à des concentrations de risque de crédit sont principalement liés à ses comptes clients.

L'organisme est également exposée à un risque de crédit lié à l'ensemble de ses comptes ouverts dans une seule institution bancaire et les dépôts ne sont assurés qu'à hauteur de 100 000 \$.

Aucun changement par rapport à l'exercice précédent au niveau du risque de crédit.

L'Union des cultivateurs franco-ontariens

Notes complémentaires aux états financiers non consolidés

31 décembre 2024

10. Organisme sous contrôle

L'Union exerce sur "Les publications Agricoles franco-ontariennes (à but non lucratif) inc.", aussi connu sous Agricom, un pouvoir décisionnel et économique par l'entremise de son conseil administratif et de son financement. Certains membres de l'Union siègent sur le conseil d'administration d'Agricom.

Agricom, qui a pour but de fournir aux agriculteurs et au secteur agricole franco-ontarien un journal professionnel d'information de langue française, est constitué en vertu des lois de l'Ontario. À titre d'organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu, Agricom est exonéré d'impôt.

Les états financiers non audités sommaires d'Agricom au 31 décembre 2024 et 2023 sont les suivants:

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
État de la situation financière		
Actif	130 412 \$	34 000 \$
Passif	78 433 \$	35 130 \$
Déficit net	51 979 \$	(1 130)\$
État des résultats		
Produits	152 291 \$	94 154 \$
Charges	99 182 \$	88 719 \$
État des flux de trésorerie		
Activités de fonctionnement	96 918 \$	(30 644)\$

Au cours de l'exercice, l'Union a payé des frais de publicité à Agricom pour une somme totale de 5 932 \$ (2023 - 848 \$).

Il n'y a aucun montant à recevoir d'Agricom ainsi qu'aucun montant à payer à Agricom au 31 décembre 2024 (2023 - nul \$).